

Mini-Val octobre 2022



2991, chemin Saint-Léon, Val-Racine (Québec) G0Y 1E1
819 657-4790 info@val-racine.com www.municipalite.val-racine.qc.ca

Crédit photo : Angèle Rivest



AGENDA OCTOBRE NOVEMBRE 2022

9 octobre	Souper des chasseurs
21 octobre	Consultation publique
31 octobre	Joyeuse Halloween aux jeunes
1 novembre	Séance ordinaire du conseil municipal à 19 h
5 et 6 novembre	Changement d'heure, nous reculons l'heure dans la nuit du 5 au 6 novembre

SOMMAIRE

Consultation Publique	p. 2
Information du conseil municipal	p. 2
Remerciement	p. 2
Souper annuel à Val-racine	p. 2
- Avis à tous les chasseurs	p. 3
- Abri d'auto pour l'hiver	p. 3
- Permis de brulage	p. 3
- Comité Les Dynamiques	p. 3
- Tissage	p. 4
- ViActive	p. 4
- Réserve internationale de cile étoilé du Mont-Mégantic	p. 4

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSULTATION PUBLIQUE

Comme la consultation publique du 4 juin dernier fut un grand succès, le conseil municipal vous a entendus et souhaite maintenant vous présenter le fruit de son travail.

Cette présentation aura lieu lors d'un 5 à 7 festif, le **vendredi 21 octobre 2022 au centre communautaire.**

Nous souhaitons profiter de cette occasion pour vous offrir **un léger goûter et des breuvages** pour tous les âges.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Votre conseil travaille présentement sur les dossiers suivants :

- Étude sur la possibilité de déneiger ses chemins publics actuellement non entretenus l'hiver par la municipalité (1^{re} route du 11^e Rang, chemin Boulet, chemin Brodeur, chemin Doyon et rang des Haricots).
- Demande de subvention au PAVL (Programme d'aide à la voirie locale) pour des travaux à la structure et au pavage : volet Accélération (chemin St-Léon et chemin Franceville) et volet Soutien (Forêt-Enchantée et Haricots).

REMERCIEMENT À Mme Manon Bouchard

La municipalité de Val-Racine désire remercier chaleureusement Mme Manon Bouchard pour ses années passées avec nous comme secrétaire administrative et lui souhaitons tous du succès dans ses projets à venir.

Mme Linda Boucher prendra la relève comme secrétaire administrative, nous lui souhaitons la bienvenue.

RAPPEL - SOUPER ANNUEL À VAL-RACINE

Menu canadien « fait maison » à volonté, servi aux tables

Date : dimanche 9 octobre 2022 de 17 h à 19 h

Coûts : Souper et soirée : 20 \$ par adulte, 6 \$ par enfant de 6 à 11 ans et gratuit pour les enfants de 5 ans et moins
Soirée seulement : 5 \$

Nous sommes heureux de pouvoir relancer cette belle activité populaire. Mais pour assurer son succès, nous aurons besoin de bénévoles pendant la soirée du 9 octobre et au cours des jours précédant l'événement, soit entre les 4 et 8 octobre, pour la préparation des menus.

Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter Mme Lisette Jacques au **819 888-2783** ou M. Sylvain Bergeron au sylvain.bergeron65@hotmail.com





AVIS À TOUS LES CHASSEURS

Nous vous rappelons qu'en vertu du chapitre 6, articles 66 et 67 du règlement n° 298 concernant le bon ordre et la paix publique et sous peine d'une amende de 100 \$, il est interdit **d'utiliser une arme à feu à moins de 300 mètres du périmètre d'urbanisation ou de tout bâtiment ou non dans les limites de la municipalité**, sauf dans les endroits spécialement aménagés à cette fin.

La même directive s'applique aux autres types d'armes tel qu'une fronde, une arbalète, un arc, une arme à air comprimé ou tout objet semblable, et ce, pour une distance de moins de 150 mètres.

ABRI D'AUTO POUR L'HIVER

Dès le 15 octobre, vous pouvez installer votre abri d'hiver pour automobile.



PERMIS DE BRULAGE



Jusqu'au 15 novembre, toute personne désirant faire un feu pour détruire un tas de foin sec, de bois, de broussailles, de branchages, d'arbres, d'arbustes ou plantes, **doit au préalable et en tout temps faire la demande d'un permis qui lui sera émis gratuitement.** Le délivreur de permis doit vérifier notamment l'indice de danger et les restrictions en vigueur de la SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) avant la délivrance du permis en plus de tenir compte des conditions climatiques (vents, etc.).

Contactez le bureau municipal au **819 657-4790** du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h. En dehors des heures d'ouverture, vous devez vous adresser au conseiller municipal à M. Serge Delongchamp au **819 657-4402**.

DES NOUVELLES DU COMITÉ LES DYNAMIQUES

- ✓ Prendre note que la réunion du comité Les Dynamiques se tiendra le jeudi 13 octobre à 13h30 dans la salle des métiers.
- ✓ Le comité Les Dynamiques a reçu la **subvention du gouvernement fédéral** intitulée; Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) concernant l'apprentissage et l'utilisation d'une tablette numérique.

Ce programme permettra aux personnes intéressées de 50 ans et plus, de profiter de séances de formation de base pour apprendre à utiliser une tablette numérique. Selon les besoins: se créer une adresse courriel, aller sur internet pour faire des transactions bancaires ou achats en ligne, se familiariser avec les notions informatiques et partager des réunions en mode Zoom avec des gens de votre famille, vos enfants ou vos amis.

Des tablettes pourront être prêtées pendant quelques mois aux personnes qui voudront se familiariser avec ce mode moderne de communication.

- ✓ **INFORMATIONS** et inscriptions: Angèle Rivest 819 657-1017.

TISSAGE:

Il y aura prochainement un autre montage de métier pour fabriquer des linges à vaisselle et plus tard, un montage pour faire des nappes.

Les personnes intéressées à tisser leurs linges ou nappe, doivent donner leur nom à Luce Blais: 819 657-4908.

Bienvenue à tous et toutes.

À TOUS LES INTÉRESSÉS(ÉES)



Il reste de la place concernant les séances de maintien de la forme physique, tous les mardis de 9h à 10h15.

Bienvenue à tous.

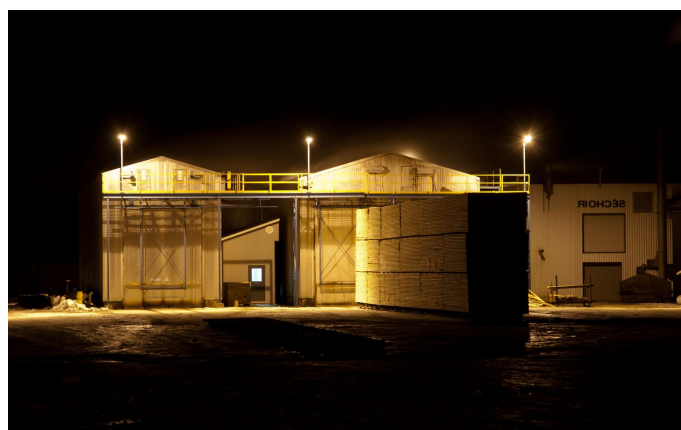


DES NOUVELLES DE LA RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ DU MONT MÉGANTIC

Est-il possible de réduire la pollution lumineuse tout en améliorant la visibilité ? En voici un bel exemple ! Comment passer de la situation de gauche à celle de droite sur la photo ?

Voici des pistes pour vous aider :

- ★ Ajout d'un luminaire pour mieux éclairer la zone de travail ;
- ★ Changement de la couleur pour émettre une lumière chaude, qui permet à l'œil de mieux s'adapter à la noirceur ;
- ★ Utilisation de luminaires éclairant uniquement vers le sol et dont l'ampoule est couverte sur les côtés pour la dissimuler et réduire la lumière éblouissante émise directement vers nos yeux



PASSEZ UN BEAU MOIS D'OCTOBRE!